



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Objet : Lancement de l'élaboration du SCoT Baie de Somme 3 Vallées, fixation des objectifs et modalités de concertation

L'an deux mille quinze, le 14 décembre à 18 heures 30, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, légalement convoqué le 7 décembre 2015, s'est réuni dans l'espace de conférence Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Nicolas DUMONT ;

Etaient présents : Nicolas DUMONT, Maryline DUCROCO, Delphine DAMIS FRICOURT, Jean-Marie HEMERLE, Anne-Marie DORION, Bernard DAVERGNE, Louissette DOMET, Chantal ROQUES, Bernard DELATTRE, Yves MONIN, Claude JACOB, Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Julien LEFEBVRE, Stéphane HAUSSOULIER, Dominique HENOCOUE, Richard RENARD, Christian ROUSSEL, Marc DELANNOY, Christophe MENNESSON, Pascal LEFEBVRE, Philippe DESCAMPS, Laurent PARSIS, Franck BOUCHEZ, Loic BINARD-LAURENT, Guy HAZARD, Mathieu DOYEZ, Pascal BAHU, Eric MOUTON, Fabrice FRION, Michel BOUTON, Jean-Claude ZBOROWSKA, Vincent HETROY, Francis GOUESBIER, Robert DEBRAY, Gilles CROIZE

Etaient excusés : Stéphane DECAYEUX, Jean-Claude BUISINE, Arnaud LEGRY, Daniel DUBOIS, James HECQUET, Daniel LEQUIBAIN, Emmanuel DELAHAYE, Claude HERTAULT, Christian BERTHE, Véronique OLIVEIRA, René ROUSSEL, Michel DEQUEVAUVILLER, Hubert GOSSET, David LEFEVRE, Emilie CORNU-COULON, Patricia POUPART

Délibération n°VP/CS.15.17

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L122-4, L122-6 et L300-2
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2015 portant publication du périmètre d'élaboration du SCoT Baie de Somme 3 Vallées
- Considérant qu'il appartient au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées de délibérer sur les objectifs assignés au SCoT et sur les modalités de concertation retenues

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de lancer la procédure de SCoT en se fixant les objectifs qui suivent :

- Renforcer la cohésion du territoire et construire un projet fondé sur les principes du développement durable ;
- Favoriser un développement équilibré, solidaire et respectueux de l'identité de la Picardie Maritime ;
- Conforter les objectifs stratégiques de l'avant-projet de Charte de Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime ;
- Assurer la maîtrise de l'urbanisation et des aménagements afin de garantir la préservation des patrimoines et des ressources, le développement économique et touristique, l'accès aux logements, aux commerces, aux services et à l'emploi, et la prise en compte des risques.

Le Comité Syndical décide également à l'unanimité de fixer les modalités de concertation de la manière suivante :

- Des réunions publiques seront organisées pour présenter l'avancement du projet de SCoT ;
- Un espace d'information sur la démarche sera dédié sur le site Internet de Baie de Somme 3 Vallées ;

Les éléments du projet validés aux différentes étapes de l'élaboration du SCoT (diagnostic, Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD), Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)) seront consultables :

- dans les locaux de Baie de Somme 3 Vallées et des Communautés de Communes du périmètre sur rendez-vous,
- sur le site Internet de Baie de Somme 3 Vallées en libre accès ;

Un registre pour le recueil des observations du public sera mis à disposition aux sièges de Baie de Somme 3 Vallées et des Communautés de Communes du périmètre aux jours et heures ouvrables habituels.

Une exposition publique sera réalisée dans chaque Communauté de Communes du périmètre :

- après l'arrêt du PADD,
- avant l'arrêt du projet de SCoT par le Comité Syndical ;

En tant que de besoin :

- des réunions d'informations pourront être organisées à l'initiative de Baie de Somme 3 Vallées,
- des articles de presse, des bulletins communaux et intercommunaux, des lettres d'information pourront être diffusées,
- une lettre d'information à l'intention des collectivités et partenaires sur l'avancement du SCoT sera diffusée sous forme dématérialisée ;

Pour Extrait conforme,
Le Président,
Nicolas Dumont

Délibération exécutoire compte-tenu

de sa transmission au contrôle de légalité le : 29/12/15

et de son affichage ou de sa notification le : 29/12/15

